

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET
FINANCIÈRES

SECRET N° 77/343 / du 11/7/77

portant promotion à trois (3) ans des
Professeurs Certifiés des cadres de la
Catégorie A Hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo, au titre de l'Année
1976

LE DEUXIÈME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI,

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

MINISTRE DU PLAN

C I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5-4-77 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ; (/u le décret 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ; (/u le décret 74/470 du 31-12-74 fixant les échelonnements
indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ; (/u le décret 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et
hiérarchies créées par la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A.
(/u le décret 64/165/FP-BE du 22-5-64 fixant statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25-6-65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u l'acte n° 00 1/PT/CMF du 3-4-77 structurant le Comité
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan ;
(/u le décret 77/165 du 5-4-77 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 76/342 du 17-9-1976 portant
inscription au tableau d'avancement de l'année 1976 des Professeurs
Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

Article 1er - Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après, au titre de l'année
1976, les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms
suivent, ACC et RSMC néant :

AU 2e ECHELON

- MM. - ABOUKA Bernard, p/c du 20-10-77, en scc à B/ville
- KAKALA Léon, p/c du 8-10-77, en scc à B/ville
- KASONGO-KADIOBO Paul BAILO, p/c du 20-10-77, en scc à B/ville

.../...

Au 2ème échelon(suite)

- MM- KIMBEMBE Etienne, P/c du 7-11-77, en sce à Brazzaville
- KOUAHI Samuel, P/c du 8-10-77, en service à Brazzaville
- MAMBA Jérôme, P/c du 9-10-77 en service à Brazzaville
- NDOUENGOSSO Oscan, P/c du 13-11-77, en service à Brazzaville
- NGOMA Jean Jacques, P/c du 23-9-77 en service à Brazzaville
- NKUNKU-KIMBEMBE Jean, P/c du 8-10-77, en service à Brazzaville
- NTARI Adolphe, P/c du 24-10-77, en service à Brazzaville
- NTSILA André, P/c du 1-10-77, en service à Brazzaville
- TSETOU Jacques, P/c du 3-12-77, en service à Brazzaville
- TANDOU-BASTOS David, P/c du 8-10-77, en service à Brazzaville
- MAMPOUYA Georges, P/c du 14-10-77, en service à Brazzaville
- MASSAMBA Daniel, P/c du 8-10-77, en service à Brazzaville

Au 3ème Echelon

- MM- MOUSSA Jean Baptiste, P/c du 24-4-77, en service à Brazzaville
- SAMBA Gilbert, P/c du 16-9-77, en service à Brazzaville
- EKOUYA Alphonse, P/c du 18-9-77, en service à Brazzaville
- ONANGA Maurice, P/c du 18-9-77, en service à Brazzaville
- BATADILA Raphaël, P/c du 21-10-77, en service à Brazzaville
- NGOUEMBA-ABANZA, P/c du 2-11-77, en service à Brazzaville

Au 4ème échelon

- Mr - DINGAT Théophile, P/c du 1-10-77, en service à Brazzaville

Article 2- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera/-

Brazzaville, le 11 juillet 1977

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Commandant LOUIS SYLVAIN-GOMI-

Le Ministre de l'Education Nationale

Le Ministre du Travail et de la Justice,

A - MOUSSOU POUATI -

- A NDINGA

Le Ministre des Finances

- AMPLIATIONS : Dossiers 44
- MEN 1 DGE 1
 - DAAF..... 1 DGT 26
 - DF 2 B/sole 5
 - CF 2 JORPC 2
 - B/Courrier 2
 - Intéressés 22 *HK*
 - DCP 2
 - CF 2
 - Trésor 2

H - L O P E S -